

**Préavis N° 01-2022
au Conseil communal**

sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie
« Les Chattons » à Renens

Date proposée pour la séance de Commission :

**Mardi 8 février 2022 à 18h
Castelmont, salle 3**

Déléguée de la Municipalité : Anne Bourquin Büchi

Prilly, le 17 janvier 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

La garderie « Les Chattons », située chemin de la Roche 3, à Renens, a fermé ses portes en juillet 2020. Les locaux, entièrement équipés et meublés, restent inoccupés depuis cette date.

Le déficit de places d'accueil pour la tranche d'âge des enfants de 0 à 4 ans étant très élevé, tant sur les communes de Prilly que de Renens, ce projet vise à rouvrir cette structure, avec la collaboration du Canton, en l'intégrant au sein des réseaux d'accueil respectifs (Renens-Crissier et AJENOL).

2. Contexte

2.1 La situation

La garderie « Les Chattons » était une structure d'accueil privée, avec pour seules recettes les écolages perçus des parents. Trop onéreuse pour les familles de la région, elle n'a pas trouvé son public, et le taux d'occupation est resté faible. Les fermetures dues à la pandémie ont imposé sa fermeture définitive.

Cette structure dispose de 49 places : 15 « bébés » (jusqu'à 18 mois), 14 « trotteurs » (jusqu'à 30 mois) et 20 « moyens » (jusqu'à l'entrée à l'école). Renens a pour objectif de rouvrir la garderie, mais ce projet n'étant pas prévu dans le planning des projets futurs de cette commune, le partenariat avec d'autres instances est obligatoire. Le Service de l'enfance a été approché, cette structure étant très proche de Prilly. Une dizaine de places sera réservée pour Prilly.

Les dernières statistiques effectuées à partir de la liste d'attente AJENOL mettent en évidence le manque de places dans l'accueil collectif préscolaire, notamment en ce qui concerne les plus jeunes. La dizaine de places offertes permettra d'accueillir une quinzaine d'enfants prillérans. Cela représente une belle opportunité de développer rapidement l'offre d'accueil.

Cela étant, les quelques 10 places que cette structure offrira aux familles de Prilly ne sauraient être suffisantes. Le développement des APEMS envisagé dans le préavis 1-2020 étant en bonne voie, la création d'un nouveau centre de vie infantine d'au moins la même capacité que le CVE Les Sorbiers (44 places) est désormais une priorité dans le développement des structures d'accueil sur le territoire communal.

Le réseau AJENOL tient à jour la liste d'attente en continu. Le tableau ci-dessous indique l'état de la demande en accueil collectif préscolaire non satisfaite au 31 août 2021. On peut juger sur cette base de la nécessité de renforcer l'offre d'accueil à Prilly pour les enfants de 0 à 4 ans.

Communes	0 - 18 mois (bébés)	18 - 30 mois (trotteurs)	30 mois - école (moyens)	Totaux
Bournens	3	1	0	4
Boussens	1	0	0	1
Cheseaux	8	2	1	11
Jouxens	2	0	0	2
Prilly	20	9	20	49
Romanel	9	3	1	13
Sullens	5	0	0	5

2.2 Résumé du projet

Le projet de réouverture se développe en deux phases : En avril-mai 2022, une première ouverture assurera 39 places, (15 bébés, 14 trotteurs et 10 moyens). Dans un second temps, la structure offrira 49 places (+ 10 moyens), si la demande l'exige, en principe destinées à Renens.

Prilly bénéficiera de 10 places (4 bébés, 3 trotteurs et 3 moyens). Il n'est pas prévu, à ce stade, d'augmentation de places dans la seconde phase d'ouverture.

Le Canton (via la DGCS -Direction générale de la cohésion sociale- et la DIRIS -Direction de l'insertion et des solidarités) s'engage à la gestion de 10 places, pour assurer des places d'accueil aux enfants de bénéficiaires de mesures RI, sur le même principe que ce qui se fait déjà dans une structure lausannoise. L'objectif est de faciliter la réinsertion de ces familles.

La propriétaire des lieux s'est engagée pour assurer la pérennité de la structure. Un bail à long terme sera établi.

3. Descriptif du projet

Au vu de la complexité du projet, et des délais courts pour la réouverture de la structure, il a été fait appel à une entreprise privée, qui assurera la gestion et la direction de la structure d'accueil. Créée il y a près de 20 ans, l'association à but non lucratif *pop e poppa* collabore avec des entreprises et des collectivités locales. Actuellement *pop e poppa* gère 52 structures réparties dans 9 cantons. Dans le Canton de Vaud, cette société collabore avec plusieurs entreprises et un réseau d'accueil de jour, pour la gestion de 7 structures.

Plusieurs conventions de collaboration seront établies entre *pop e poppa*, les deux communes, le canton et les deux réseaux Renens-Crissier et AJENOL. La commune de Renens sera le garant de la structure dans le cas d'un retrait de *pop e poppa*.

Les conventions avec les réseaux permettront le soutien du canton grâce aux subventions ordinaires de fonctionnement de la FAJE. Par contre, les aides au démarrages risquent d'être moindres, dans la mesure où cette opération n'est pas strictement une nouvelle structure, mais une réouverture. Ces aides couvriront les éventuelles charges d'aménagements et d'infrastructures lors de la réouverture.

Afin d'assurer le plus de transparence possible, un coût de la place par groupe d'âge sera établi, ce qui permettra une refacturation aux communes via les réseaux d'accueil la plus proche des coûts effectifs.

L'accueil d'enfants de familles au bénéfice de la prestation RI sera géré en collaboration avec la DIRIS, dans le cadre des 10 places à leur disposition. Même si ces places sont offertes sans contrainte de domicile, elles seront offertes en priorité aux enfants domiciliés sur les réseaux de Renens-Crissier et de l'AJENOL, et avant tout les deux communes de Renens et Prilly. Dans ce cas, la participation des communes de domicile sera de 40% des charges, après subvention de la FAJE et de la participation des parents. On peut estimer que les places offertes seront occupées pour moitié par la commune de Prilly.

De manière générale, le projet est intégré aux deux réseaux Renens-Crissier et AJENOL. Les 10 places qui font l'objet de ce préavis sont donc offertes en théorie à la population du réseau. Dans la pratique, la direction s'assurera que le public accueilli soit en priorité des familles du quartier.

4. Planning général

L'objectif est d'assurer l'ouverture entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai 2022. La seconde phase ne devrait pas intervenir avant 2023.

Comme l'ouverture définitive dépend de plusieurs facteurs, tels que l'acceptation par les Conseils communaux de Renens et Prilly, la mise en route de la prestation de la DGCS, l'engagement du personnel par l'exploitant, il est difficile de préciser avec certitude une date d'ouverture.

La structure est déjà complètement équipée. Les charges pour des adaptations et modifications de l'infrastructure à l'ouverture seront donc réduites et ne nécessiteront pas un investissement supplémentaire.

5. Aspects financiers

5.1 Fonctionnement

L'exploitant de la structure, soit *pop* e *poppa*, sera en charge de :

- Elaborer un budget et tenant compte de la répartition entre les trois partenaires
- Calculer un coût de journée par groupe en fonction de taux d'occupation
- Dresser une facture trimestrielle aux partenaires selon le budget
- Tenir une statistique des présences différenciée afin de permettre la ventilation des charges entre les partenaires
- Au bouclage des comptes, établir le correctif sur l'année suivante, au prorata des places occupées
- Répondre aux exigences de la FAJE pour l'obtention des subventions

Pour ce qui concerne la facturation aux parents, les grilles tarifaires de chaque réseau seront appliquées selon le domicile des parents. Ainsi, toutes les familles domiciliées à Prilly ou dans une commune du réseau AJENOL recevront une facture selon les mêmes conditions que les familles de n'importe quelle structure AJENOL.

Ce sera à la charge *pop* e *poppa* d'établir la facturation et d'encaisser les participations des parents.

5.2 Coûts et recettes du projet

Un budget a été établi par *pop* e *poppa*, permettant d'estimer la participation de chaque partenaire, après déduction de la subvention de la FAJE. La subvention de la FAJE est de 31 % de la masse salariale du personnel éducatif. La différence est facturée aux communes et au canton, selon les places attribuées à chaque partenaire.

Un tel budget ne peut être précis, car plusieurs facteurs, tels que le taux d'occupation de la structure, notamment lors de l'ouverture, ou la participation des parents, ne peuvent être contrôlés et sont sujets à variation.

Pour ce qui concerne la participation des parents, chaque réseau appliquera son tarif propre.

a. Eléments de budget d'exploitation

CHARGES		1'431'555.00
Charges salariales		1'075'050.00
<i>Salaires</i>	<i>911'397.00</i>	
<i>Charges sociales</i>	<i>163'653.00</i>	
Charges directes		121'680.00
<i>Alimentation</i>	<i>63'513.00</i>	
<i>Entretien et nettoyages</i>	<i>36'667.00</i>	
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	<i>21'500.00</i>	
Charges d'exploitation		152'285.00
Loyers, chauffage, électricité		82'540.00
RECETTES		1'431'555.00
Participation des parents		354'981.00
Subvention de la FAJE		305'332.00
Subventions des partenaires		771'242.00

b. Participation de Prilly

Le montant indiqué est un coût moyen. La commune aura à disposition 4 places bébés, 3 places trotteurs et 3 places moyens. Dans la mesure où l'encadrement des trois groupes d'âges n'est pas identique, le coût total pourra différer légèrement selon la constitution des groupes.

Total des subventions	39 places	771'242.00
Renens	19 places	375'733.00
Prilly	10 places	197'754.00
Canton de Vaud	10 places	197'754.00

c. Participation des parents

Le taux d'occupation est évalué à 90%. Ce montant est une estimation, puisque la participation est calculée en fonction des revenus.

Participation accueil		79'500.00
Participation repas		8'100.00
Participation des parents	10 places	87'600.00

d. Participation de Prilly pour les enfants prillérans placés par la DIRIS

On peut estimer que 5 places seront à la charge de l'AJENOL, très probablement pour des enfants prillérans. La commune prend en charge 40% des charges.

Charges de fonctionnement	5 places	98'877.00
Participation de la DIRIS		46'760.00
Participation des parents		20'944.00
Participation de Prilly	5 places	31'173.00

6. Incidences financières

L'intégralité des dépenses liées au présent préavis figurera dans le compte intitulé "Crèches-garderies" avec le numéro 3665.005.7200 dans les comptes 2022. Dès 2023, ces charges seront intégrées dans le budget de fonctionnement. Pour les années futures, le montant des charges sera affiné au vu des premiers mois de fonctionnement.

7. Durabilité

L'augmentation de places d'accueil répond à plusieurs objectifs de l'agenda 2030 pour un développement durable. En offrant une qualité d'accueil assurée par un personnel qualifié et compétent, on vise à un développement harmonieux de l'enfant. D'autre part, l'ouverture des places aux familles au bénéfice d'une aide sociale améliore leurs chances d'intégration.

Enfin, l'AJENOL a établi une politique ciblée d'attribution des places, visant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée des familles.

Ainsi les structures d'accueil contribuent à l'atteinte des objectifs suivants :

- Objectif 1 - lutter contre la pauvreté et l'exclusion
- Objectif 4 - offrir une éducation de qualité
- Objectif 5 - contribuer à l'égalité des sexes
- Objectif 8 - contribuer au développement économique et au plein emploi.

Conclusions

Cette offre de places en accueil préscolaire répond de manière bienvenue à une demande importante dans le sud de la commune. Le taux de couverture à Prilly pour les enfants d'âge préscolaire verra une hausse de près de 1.5% et permettra d'approcher d'un taux de 25% pour cette tranche d'âge.

Les deux réseaux AJENOL et Renens-Crissier ont déjà signé une convention inter-réseaux. Cette nouvelle collaboration améliore la qualité des prestations d'accueil de la région ; c'est une première étape dans le développement futur d'une collaboration plus intensive, notamment pour les équipements du quartier de Malley.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

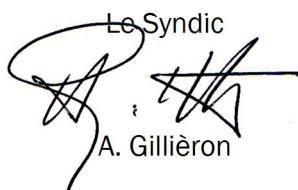
- vu le préavis municipal N° 1-2022,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la participation communale pour le subventionnement de 10 places à la garderie « Les Chattons », dès l'ouverture de la structure dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 ;
2. de porter au budget ordinaire 2022 de la Ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement des places d'accueil offertes aux enfants de Prilly. Pour la première année de fonctionnement, ce montant a été estimé au maximum à CHF 228'927.00, arrondi à CHF 229'000.00.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron

La Secrétaire

I. Neuhaus Alghisi